

désirent construire avec **VOTRE AIDE**

## La plus grande installation photovoltaïque décentralisée de notre pays.

VOUS PAYEZ POUR VOTRE PROPRE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SEULEMENT LE PRIX DE LA TVA (6%)...

...que vous récupérez en moins de deux ans...

... ET VOUS BÉNÉFICIEZ DURANT 25 ANS ET PLUS DE SA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ GRATUITE !

### Qui est ENERGIE 2030 ?



ENERGIE 2030 développe avec succès depuis 1992 une philosophie d'action citoyenne et réalise depuis 16 ans des projets concrets en utilisation rationnelle d'énergie (URE) et en énergie renouvelable (ER) au centre de l'Europe. (Voir aussi : Google ENERGIE 2030)

Sous le nom d'ENERGIE 2030, nous avons créé les structures juridiques distinctes nécessaires à la réalisation de nos objectifs qui sont, d'une part, une diminution de 50% du besoin global d'énergie (URE) en Europe et d'autre part, une production de 50% de l'énergie (ER) à partir de sources renouvelables et inépuisables à l'échelle humaine, et cela pour l'an 2030. ENERGIE 2030 s'occupe ainsi de domaines différents et complémentaires.

En lançant le pari de vouloir construire la plus grande centrale photovoltaïque de notre pays avec votre aide, en tant que citoyens, ENERGIE 2030 tente une nouvelle fois de réaliser une idée innovante et pionnière. 50 coopérateurs d'ENERGIE 2030 ont réalisé et rodé cette année ce système « Wallon » de tiers investisseur. Maintenant il s'agit de réaliser 1500 nouvelles centrales individuelles réservées et commandées, de 2 à 5 kWc (soit 15 à 40 m<sup>2</sup> de surface par toit) sur 1500 toits en Wallonie et à Bruxelles avant l'été 2009. Commandez la vôtre...

### ENERGIE 2030 Agence s.a.

La structure de la société purement Belge : ENERGIE 2030 Agence s.a. permet une gestion de nos projets de manière extrêmement flexi-

ble, puisque différentes équipes sont amenées à réaliser les unes, l'étude, les autres, la réalisation ou encore à offrir les services associés aux projets durables, tous bénéfiques d'une manière ou d'une autre aux générations futures. Au cours de réalisations communes, nous bénéficions de nos différents savoir-faire et contacts, pour aboutir à la mise en place de projets concrets. Nos pré-études de projets sont proposées aux clients, partenaires et coopérateurs. Ainsi, ils bénéficient d'un conseiller neutre, compétent et correct, auquel ils peuvent faire confiance.

Avant de passer en structure de société, ENERGIE 2030 Agence s.a. a été de 1997 à 1999 un projet transfrontalier dans le cadre du programme européen Interreg II, soutenu financièrement par l'Union Européenne, la Région wallonne et la Région Nord-Rhein Westfalen.

### ENERGIE 2030 coopérative à responsabilité limitée.

La coopérative ENERGIE 2030 a été créée en 1995. Aujourd'hui elle compte presque mille coopérateurs dont 650 Belges et elle détient un capital proche de 3 millions d'euros avec lequel elle finance des projets d'énergie renouvelable de grande puissance comme des parcs éoliens et des centrales hydrauliques. Ces trois dernières années, nos coopérateurs ont bénéficié d'un dividende de 6%, 8% et 7% (7% en 2007). L'année 2008 s'est annoncée aussi fructueuse de par sa production d'électricité de source renouvelable.

La coopérative a décidé de financer les centrales photovoltaïques Belges de nos clients, partenaires et coopérateurs en mettant à disposition les crédits nécessaires. Toute personne privée et intéressée peut devenir coopérateur en souscrivant une ou plusieurs parts d'une valeur unitaire de 250,- €.

Comment installer votre propre centrale photovoltaïque pour le prix de la TVA (6%) avec comme tiers investisseur ENERGIE 2030 et ainsi construire avec nous la plus puissante centrale photovoltaïque de notre pays ?

Procédure à suivre afin de bénéficier du service

de « Tiers investisseur » dans le cadre de l'installation de modules photovoltaïques sur les habitations privées en Région Wallonne y compris la Communauté Germanophone et la Région de Bruxelles.

### Contexte :

- Les Régions Wallonne et Bruxelloise ont décidé de soutenir le développement de centrales photovoltaïques.
- ENERGIE 2030 Agence s.a. développe des projets décentralisés d'énergie renouvelable.
- ENERGIE 2030 Coopérative finance des projets d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie.
- L'installation de modules photovoltaïques de qualité demande un investissement important.
- Les Certificats Verts étant d'une valeur non définie, ils ne sont pas encore considérés comme garantie pour l'obtention d'un crédit et l'obtention des aides est soumise à conditions.

### Principe :

ENERGIE 2030 peut, en échange des certificats verts, prendre en charge la partie du financement de votre centrale photovoltaïque non déductible fiscalement et non subventionnée, excepté la TVA.

### Concrètement :

Prenons comme exemple une centrale photovoltaïque de 2 kWc installée sur une habitation de plus de 5 ans, donc avec une TVA de 6%. Le client bénéficie (voir conditions\*) de 2 années de réductions fiscales et des primes.



**1. Notre futur client verse la somme de 3980,- € sur le compte 731-0020302-04 ENERGIE 2030 Agence s.a. (division solaire), avec l'indication suivante : Votre nom, votre prénom, l'adresse de l'habitation et la référence : BIOINFO**

**Cette somme correspond à 540,- € de TVA et 3440,- € de réduction d'impôt possible sur les dépenses 2008.**

*Cette réduction d'impôt a lieu sous conditions\*.*

**2. Dès réception de ce paiement (l'heure et la date de l'entrée sur notre extrait de compte vous donne droit à un numéro d'ordre de visite, qui vous garantit votre position dans le carnet de commande et qui lance la procédure d'installation de votre centrale photovoltaïque),** ENERGIE 2030 Agence s.a. envoie au client une facture d'acompte d'un montant de 9540,- € (TVA incluse) signée, acquittée et datée en 2008 ainsi qu'une convention de collaboration que le client signe et réexpédie. Dans cette convention de collaboration, le client cède tous les certificats verts et les subsides qu'il reçoit grâce à sa future centrale photovoltaïque à ENERGIE 2030 Agence s.a.

**3.** La coopérative ENERGIE 2030 donne un crédit au nom du client en versant le solde restant de 5560,- € à ENERGIE 2030 Agence s.a. Grâce à ce versement la facture est payée entièrement. Le client, à condition\* qu'il soit éligible à la réduction d'impôt, récupérera celle-ci (3440,- €) dans sa totalité pour l'année 2008. ENERGIE 2030 Agence s.a. rembourse le crédit au nom du client à la coopérative ENERGIE 2030 grâce aux revenus obtenus par la vente des certificats verts et aux primes cédées.

**4.** Suivant scrupuleusement les numéros d'ordre de visite (voir point 2), un technicien partenaire et un responsable d'ENERGIE 2030 rendront visite au client afin de définir et de concevoir la future centrale photovoltaïque d'un commun accord. Il est aussi possible que le client envoie à ENERGIE 2030 Agence s.a. le devis d'un installateur agréé de son choix. Après analyse de la qualité et du prix de l'offre, cet installateur peut devenir un partenaire d'ENERGIE 2030. L'installateur aura l'opportunité de réaliser de nombreuses centrales répondant à la charte de qualités d'ENERGIE 2030. Des éventuelles options seront envisagées avant la signature des contrats d'installation.

**5.** ENERGIE 2030 Agence s.a. envoie ensuite une deuxième facture d'un montant de 9540,- € (TVA incluse) relative à la commande de l'installation. Le client verse seulement la somme de 4040,- € sur le compte 731 0020302-04 d'ENERGIE 2030 Agence s.a. Cette somme correspond à 540,- € de TVA et une provision de 3500,- € d'impôt sur les dépenses 2009 sous conditions\*.

**6.** Dès réception du paiement par le client, la

coopérative ENERGIE 2030 verse au nom du client le solde restant de 5500,- € à ENERGIE 2030 Agence s.a. Grâce à ce versement, le client, à condition\* qu'il soit éligible à la réduction d'impôt, récupérera celle-ci (± 3500,- €) dans sa totalité pour l'année 2009.

**7.** La centrale photovoltaïque sera installée chez le client.

**8.** ENERGIE 2030 Agence s.a. s'occupera avec le client, de la réception de son installation et des modalités d'obtention des primes et des certificats verts.

**9.** Dès l'obtention des primes, le client verse cette somme sur le compte 731-0020302-04.

**\* Conditions :**

*Pour savoir si le client bénéficie des réductions d'impôt, nous lui conseillons vivement de faire effectuer un calcul de simulation d'impôt par un professionnel (comptable ou fiscaliste) en tenant compte des éléments réels (revenus, dépenses...). Une somme virée après le 26 décembre 2008 ne sera probablement plus prise en considération pour la réduction d'impôt 2008.*

**Avantages pour le client :**

- Dans ce cas concret, le client n'avancera que les aides récupérables et la TVA.

- Le coût TOTAL pour le client sera 1080,- € (uniquement la TVA). D'ailleurs, ce montant sera amorti en moins de 2 ans par les bénéfices générés lors de sa propre production d'électricité de source renouvelable (± 340,- € par an) et par une diminution supplémentaire de la taxe communale (± 275,- € par an durant 2 ans).

- ENERGIE 2030 Agence s.a. garantit le bon fonctionnement de la centrale durant la convention de collaboration et remplace gratuitement des pièces si nécessaire.

- Le client peut profiter d'un installateur compétent et agréé d'ENERGIE 2030 ou proposer son propre installateur à condition que celui-ci soit compétent et agréé par ENERGIE 2030 (Charte de qualité / prix).

- Toute autre puissance ou grandeur de la centrale photovoltaïque peut être envisagée avec des conditions comparables à étudier lors de la visite d'un responsable d'ENERGIE 2030 (voir point 4), qui aura lieu après le paiement de la première facture (voir point 1).

**Remarques :**

- Dans le cas où après la visite de notre expert, il s'avère que pour une raison technique ou autre, mais indépendante de la volonté du client, le projet ne peut être réalisé, l'acompte versé (voir point 1) sera remboursé au client ou bien un autre projet d'énergie renouvelable ou d'utilisation rationnelle de l'énergie donnant aussi droit à une réduction fiscale sera réalisé pour le client.

- Dans le cas où le client annule la commande sans raison valable, un dédommagement pour les frais et le travail effectué de 2000,- € (hors TVA) restera dû.



- Bien que les experts d'ENERGIE 2030 mettent toutes leurs compétences au service du client, la société ENERGIE 2030 ne peut pas être tenue responsable si le client ne reçoit pas l'une ou l'autre aide, réduction d'impôt ou prime.

- Les clients qui avaient signé une convention en 2007 ont été plus que satisfaits.

- ENERGIE 2030 peut aussi construire votre centrale photovoltaïque au meilleur rapport qualité/prix, sans intervenir comme tiers investisseur. Vous ne céderez alors pas vos certificats verts, en revanche, vous payez votre centrale dès sa construction, le moment sera convenu en commun accord. Si vous désirez bénéficier de la réduction fiscale de l'année 2008, ce qui rentabilisera votre investissement de manière considérable, vous versez le montant total de la facture d'acompte d'un montant de 9540,- € (TVA incluse) avant la fin 2008.

- Pour cette action, ENERGIE 2030 a réservé 3 MWh de modules photovoltaïques de marques différentes et de qualité irréprochable. Ce stock assuré est suffisant pour pouvoir servir 1500 clients durant cette saison.

- Vous pouvez aussi contacter nos collaborateurs compétents par téléphone au 0 9030 2030 (1,12 € / minute)

*Pourquoi un numéro de téléphone qui coûte un peu plus qu'un numéro normal ?*

*Le client bénéficie ainsi de notre disponibilité, de nos compétences et finalement du meilleur rapport qualité prix parce que dès sa première approche son projet est facturé à sa juste valeur suivant les différentes étapes.*

**Info gratuites :**

- [www.energie2030.be](http://www.energie2030.be)

- lors des différentes réunions d'informations de 19 heures à 21 heures (ou plus si nécessaire):

• Jeudi 4 décembre 2008 à EUPEN, Rotenbergplatz 17-19 (entrée dans la cour)

• Mardi 9 décembre 2008 à Louvain la Neuve, rue du Castinia (bistro de la piscine)

• Mardi 16 décembre 2008 au Domaine Provincial de Chevetogne (maison passive, 1<sup>er</sup> parking à gauche)

**Pour ENERGIE 2030  
Patrick Kelleter**

**Pour bénéficier de l'offre, n'oubliez pas de mentionner BIOINFO sur votre virement**